



**COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE  
DE L'AMÉRIQUE DU NORD**

**Atelier public du Comité consultatif public mixte (CCPM)  
sur les orientations futures de l'application de  
l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE)**

**Le 21 juin 2004  
Puebla, Mexique**

**Compte rendu de discussion<sup>1</sup>**

La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Donna Tingley, souhaite la bienvenue aux participants, décrit le mandat du CCPM et demande aux membres du Comité de se présenter. Elle présente également plusieurs anciens membres du Comité qui assistent à la séance. Elle présente ensuite M<sup>mes</sup> Jennifer Haverkamp et Blanca Torres, membres du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (CEDAA), et félicite le CEDAA d'avoir élaboré un rapport si substantiel dans un délai si court.

La présidente explique ensuite l'objet de la présente séance publique : se servir du rapport du CEDAA comme point de départ pour contribuer à la planification des orientations futures de l'application de l'ANACDE et des travaux de la Commission de coopération environnementale (CCE). Elle invite toutes les personnes présentes à tenir un débat constructif et concret. Elle explique que les membres du CCPM rendront compte des résultats de l'atelier au cours de la partie publique de la session du Conseil de la CCE, et que le CCPM se réunira également à huis clos avec le Conseil pour discuter du rapport du CEDAA ainsi que de l'avenir de l'institution. À la suite de ces délibérations, le CCPM rédigera un avis officiel à l'intention du Conseil sur les orientations futures de l'application de l'ANACDE et des travaux de la CCE.

La présidente invite les membres du CEDAA à donner un aperçu du rapport établi par leur comité. M<sup>me</sup> Haverkamp fait une présentation PowerPoint passant en revue les principales conclusions du rapport. Elle explique d'abord que le CEDAA a adopté une perspective d'ensemble à l'égard de l'institution, et s'est situé à ce qu'elle décrit comme « 30 000 pieds de distance ». Elle tient à préciser que le CEDAA n'a pas centré son attention sur les répercussions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), mais bien sur les aspects de cette question qui se rapportent aux processus. Pour conclure son exposé, elle décrit la CCE comme une excellente institution et indique que le CEDAA espère que la CCE demeurera forte et réalisera ses promesses.

---

<sup>1</sup> AVERTISSEMENT : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin, mais nous avisons les lecteurs que, même s'il a été adopté par les membres du CCPM, il n'a pas été examiné ni approuvé par les personnes citées et il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos de celles-ci. De plus, il est à noter que l'on a éprouvé des difficultés avec le matériel utilisé pour la traduction et que certaines parties des interventions n'ont peut-être pas été enregistrées.

La présidente invite ensuite les membres du CCPM et les membres du public à faire des observations et à poser des questions, lesquelles sont résumées ci-dessous.

- Pourquoi le CEDAA a-t-il recommandé aux Parties de s'abstenir d'invoquer les dispositions de la partie V de l'ANACDE? M<sup>me</sup> Torres répond que, de l'avis du CEDAA, les Parties éprouvent à ce sujet des craintes qui pourraient conduire à une réduction de l'accent mis sur les problèmes environnementaux. Le point de mire devrait être la coopération, et non pas l'affrontement.
- Du point de vue des populations autochtones, l'institution a été décevante. Nous n'avons pas observé de résultats qui ont entraîné une amélioration de notre situation en Amérique du Nord. Il nous faut un accord environnemental aussi musclé que l'ALÉNA. Il faut aussi tenir compte de la culture.
- Une membre du CCPM remercie le CEDAA pour ses excellents commentaires sur les activités et le rôle du CCPM. Elle voit également d'un œil favorable les recommandations concernant le renforcement des capacités et la création de synergies avec le milieu universitaire et le monde des affaires.
- En ce qui a trait à la participation de l'industrie, il importe d'axer les efforts sur les petites et moyennes entreprises. Celles-ci représentent 95 % des entreprises au Mexique. En outre, la CCE devrait veiller à ne pas faire double emploi avec les études et analyses effectuées par l'industrie et les universités.
- Au sujet des articles 14 et 15 de l'ANACDE, pourquoi le rapport laisse-t-il entendre que le Secrétariat a outrepassé son mandat, et que veut-on dire par « clarifier les règles fondamentales »? M<sup>me</sup> Haverkamp répond que cette recommandation a pour objet de signaler la nécessité de clarifier et de respecter les responsabilités conférées par l'ANACDE, et non d'entrer dans les détails à ce sujet. Le message important, c'est qu'il s'est établi une perception qui n'est pas constructive. Il est maintenant temps de tourner la page.
- Les régions rurales ont été oubliées. Les petits producteurs et agriculteurs du Mexique ont besoin d'aide afin de pouvoir échanger leurs produits avec les deux autres pays ou obtenir des emplois. Les sociétés transnationales pourraient peut-être parrainer des programmes d'échange.
- Il faut clarifier les rôles et responsabilités des gouvernements aux échelons fédéral, étatique/provincial et local. Le rapport du CEDAA n'a pas accordé suffisamment d'attention à l'importante fonction des gouvernements locaux en matière d'élaboration de politiques.
- La CCE perd de son efficacité. Le budget s'amenuise et il y a de moins en moins de communications de citoyens présentées en vertu des articles 14 et 15. En outre, on ne discerne pas clairement la valeur des rapports établis aux termes de l'article 13. Sont-ce des rapports indépendants du Secrétariat? Il faut analyser davantage et mieux comprendre le rôle de ces rapports sur le plan de la production d'information, même si le sujet étudié est controversé.
- Un membre du public provenant de Windsor (Ontario) fait le commentaire suivant : « Il n'y a rien d'écologique dans notre manière de gérer le commerce. » Il explique que l'ALÉNA et les événements du 11 septembre ont dévasté sa collectivité. « Qu'y a-t-il d'écologique dans l'exposition chronique à la pollution par le carburant diesel? »

- Une trop large place est accordée aux processus à la CCE. La Commission est-elle un outil efficace qui contribue à assurer l'application des lois sur l'environnement en Amérique du Nord? Voilà la question fondamentale, mais la réponse n'est pas claire dans le rapport.
- Le CCPM est un point de contact entre les organisations non gouvernementales (ONG) et la CCE. Nous avons présenté une requête au CCPM pour lui demander de nous aider relativement à la crise de l'eau et de la biodiversité qui sévit dans le bassin Lerma-Chapala. Quelle est l'utilité du CCPM s'il n'y a aucune intervention ni aucun suivi? M<sup>me</sup> Haverkamp répond que le CCPM rencontre le public et porte des questions à l'attention du Conseil, mais n'est pas responsable du suivi — cette responsabilité incombe aux Parties.
- Nous avons besoin d'un accord environnemental qui sera sur un pied d'égalité avec l'ALÉNA. L'ANACDE est un accord parallèle, mais il n'est pas sur le même pied que l'ALÉNA. La situation décrite plus tôt à propos du point de passage frontalier de Windsor n'est pas unique. Les ministères de l'Environnement ne sont pas non plus sur un pied d'égalité avec les ministères du Commerce dans les trois pays. Il faut que nous puissions nous situer au même niveau lorsqu'il est question de développement durable. La société et l'environnement sont les assises de la durabilité. M<sup>me</sup> Torres convient que l'ANACDE n'a pas encore réalisé ses promesses sous l'angle de la promotion du développement durable.

La présidente du CCPM ouvre ensuite la première séance plénière.

### **Un plan d'action pour l'environnement en Amérique du Nord — séance présidée par M<sup>me</sup> Jane Gardner, membre du CCPM**

M<sup>me</sup> Gardner amorce la séance en posant une série de questions afin de stimuler le débat. Elle indique qu'à son avis, l'ANACDE et le CCPM représentent une importante expérience trilatérale qui vise à assurer la prospérité des échanges commerciaux tout en protégeant l'environnement et les citoyens de l'Amérique du Nord. Le commerce s'intensifie et la protection de l'environnement s'accroît. Certaines choses ont été bien faites; dans d'autres cas, on pourrait faire mieux. Notre défi commun consiste à apporter des améliorations dans les domaines où cela s'impose. Quels sont ces domaines, que pouvons-nous faire et comment y parvenir?

Elle invite ensuite les personnes présentes à faire des commentaires, lesquels sont résumés ci-dessous.

- Un ancien membre du CCPM indique que le secteur industriel met davantage l'accent sur le développement durable et qu'il faut déployer plus d'efforts en ce sens. Selon lui, il est extrêmement important d'intégrer la dimension sociale dans tout examen des liens entre l'environnement et le commerce. Il exhorte la CCE à assurer la participation de l'entreprise privée à toutes ses activités. Il signale en outre qu'il faudrait établir une distinction entre le recyclage des substances chimiques et leur élimination finale dans le registre des rejets et des transferts de polluants. Pour ce qui est de la question budgétaire, la CCE devrait concentrer son attention sur un moins grand nombre d'enjeux.

- Une autre ancienne membre du CCPM parle de la difficulté à maintenir l'engagement vis-à-vis de la CCE lorsqu'il y a des changements de gouvernement. Il faut que la CCE soit pourvue d'un plan stratégique clair à long terme afin qu'elle soit protégée contre les changements politiques. Jusqu'à présent, la Commission a trop « fait les quatre volontés » du Conseil. Le programme est trop ambitieux et n'est pas assez ciblé. Les projets n'évoluent pas de façon parallèle vers la réalisation d'un objectif commun. L'ancienne membre recommande de « toujours revenir à l'objectif et se demander dans quelle mesure on l'atteint ».
- Combien d'institutions publiques se soumettent-elles à une évaluation de ce genre? Félicitations pour l'avoir fait. L'institution tirerait profit d'un leadership visionnaire. Il faut que nos dirigeants politiques envisagent les choses sur un horizon de dix ans. Le budget actuel n'est pas viable. Lors d'une réunion sur le commerce hémisphérique qui a eu lieu à Miami plus tôt cette année, le gouvernement a dépensé 8,7 millions de dollars américains uniquement pour la sécurité — pour séparer le discours public des dirigeants! Nous devrions rappeler à nos dirigeants qu'il est temps de repenser les priorités budgétaires et d'affecter les ressources là où le vrai dialogue se déroule. La CCE est un modèle de dialogue institutionnel.
- Il faut remettre en question le rôle que joue la CCE dans la réalisation des programmes. La CCE devrait-elle assurer elle-même la mise en œuvre programmes ou devrait-elle élaborer des plans d'action stratégiques qui seront appliqués par d'autres?
- Un autre ancien membre du CCPM complimente le Comité pour le travail qu'il a effectué à titre de mécanisme de discours public. Il demande instamment que l'on rétablisse le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) à cause de son importante fonction de démarrage de projets appelés à prendre ultérieurement de l'ampleur et d'expansion de l'appui au développement durable à l'échelon communautaire. La CCE devrait envisager des options de financement. Il n'y a aucune raison pour laquelle le FNACE ne pourrait pas être financé en majeure partie par des sources autres que le budget annuel de la Commission. Le FNACE est une très bonne façon d'assurer l'expansion du public cible nord-américain, ce qui procurera d'importants avantages à la CCE.
- Le développement durable n'est qu'un objectif lointain au Mexique. La biodiversité est assiégée. Les lois ne sont pas appliquées ou, pis encore, on les modifie pour soutenir le développement. Au Mexique, les intérêts du secteur privé l'emportent sur l'intérêt public. En ce qui concerne le maïs transgénique, nous exigeons de connaître les résultats du rapport établi en vertu de l'article 13. Quel est le véritable degré d'engagement de la CCE vis-à-vis des problèmes de ce genre?
- Le principe du « pollueur payeur » est préoccupant. Les grandes entreprises ont les moyens de continuer à polluer. Nous avons besoin de mesures correctives, pas seulement de paiements.
- La CCE pourrait lancer une initiative concernant le bassin Lerma–Chapala et l'adopter comme modèle d'intervention. Il y a là tous les ingrédients d'un excellent projet qui permettrait d'évaluer la situation et de prendre des mesures correctives relativement à la pollution, à la gestion de l'eau, à l'agriculture, etc. Cela contribuerait à réduire le niveau d'insatisfaction des citoyens, qui estiment que la CCE ne produit pas de résultats.

- Un autre ancien membre du CCPM revient aux questions du rapport du CEDAA, de la participation du public et de la nécessité de constituer un public cible nord-américain qui pourra transcender les changements de gouvernement. Il faut que l'on donne suite aux recommandations du rapport. L'ancien membre invite le CCPM à surveiller la suite qui y sera donnée et à en rendre compte au public.
- Le CCPM a pour importante fonction de contribuer à tenir les gouvernements responsables de leurs actes. La biodiversité diminue au Mexique et les sommes qui sont affectées aux mesures correctives ne sont jamais concrètement appliquées à la résolution du problème. Les entreprises établies près de la frontière américaine ne sont soumises à aucune réglementation environnementale. Il faut que les gouvernements rendent des comptes. Il faut que nous obtenions des résultats concrets sur le terrain. Les dommages que l'on est en train de causer sont très profonds. Attendre jusqu'en 2006 pour que les gouvernements rendent compte de la suite donnée au rapport est un délai trop long.
- Au Mexique, l'industrie de la construction est un important consommateur d'énergie brute et d'eau. La CCE devrait travailler à l'élaboration de critères de durabilité pour cette industrie.
- Les fonds accordés à la CCE sont des deniers publics, prélevés sur les impôts des citoyens. Cet argent est-il dépensé judicieusement? Quels sont les résultats concrets? Vous avez dépensé 450 000 \$CAN pour l'étude sur le maïs menée en vertu de l'article 13; il n'y a encore aucun rapport, il n'y a même pas de discussions avec les ministres. Nos intérêts ne sont pas servis. Parallèlement à cela, il y a de moins de moins de fonds affectés à la participation du public. Vous tenez vos réunions dans des hôtels de luxe et les gens qui s'occupent de produire le maïs n'ont pas les moyens d'y assister. Avons-nous vraiment besoin d'un Secrétariat coûteux? Il serait peut-être préférable de remettre l'argent aux gens qui en ont besoin dans les collectivités locales.

La présidente du CCPM ouvre ensuite la deuxième séance plénière.

### **Les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA — séance présidée par M. Gustavo Alanís-Ortega, membre du CCPM**

M. Ortega passe en revue plusieurs des recommandations pertinentes du CEDAA, notamment celles qui se rapportent aux questions suivantes :

- la coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA (cette question préoccupe le CCPM depuis plusieurs années et a fait l'objet de deux ateliers publics ainsi que d'un avis au Conseil);
- les effets environnementaux du libre-échange et les enjeux sur lesquels la CCE devrait concentrer son attention, soit : la gestion de l'énergie, la gestion de l'eau et la conservation de la biodiversité;
- l'examen des répercussions de l'ALÉNA sur l'environnement, y compris la conclusion du CEDAA selon laquelle l'ALÉNA n'a donné lieu à aucune apparente « course vers le bas » en matière de protection de l'environnement.

Il invite ensuite les participants à faire des commentaires, lesquels sont résumés ci-dessous.

- Il est très important de faire en sorte que des organes gouvernementaux autres que les ministères de l'Environnement participent aux travaux de la CCE.
- Si l'étude des liens entre l'environnement et le commerce n'est pas une priorité claire de la CCE, cette institution n'a aucune raison d'être.
- Comment mesure-t-on les résultats? Les objectifs sont-ils atteints? Bien des gens répondraient non. Dans l'État de Baja California, par exemple, nous sommes maintenant utilisés comme fournisseurs d'énergie pour les États-Unis. Parallèlement à cela, certains produits mexicains sont frappés d'embargo aux États-Unis. Dans le domaine du travail, le Canada assure des vols de retour aux travailleurs migrants. Aux États-Unis, on laisse ces travailleurs se débrouiller. Cela crée des problèmes sociaux.
- L'eau est une priorité pour le Mexique. Elle est rare et polluée, et l'ALÉNA a exacerbé le problème. Le bassin Lerma–Chapala est un parfait exemple de cette crise. Dans cette région, 80 % de l'eau est utilisée pour l'agriculture et l'on en perd la moitié à cause de l'emploi de techniques d'irrigation archaïques. Nous avons besoin de modernisation, de mesures correctives et d'une mise en application des lois sur l'environnement.
- Il nous faut un système nord-américain commun de comptabilité environnementale afin de pouvoir mesurer notre dette sur le plan de l'environnement. Nous avons besoin d'indicateurs qui vont au-delà du simple produit national brut. Nous sommes en train de créer un déficit écologique.
- L'ALÉNA a peut-être amélioré la vie de certaines gens, mais ce n'est pas le cas des agriculteurs autochtones. Tout au contraire. Il y a davantage de pauvreté. Pour nous, la question du maïs transgénique est très importante. Il nous faut un vrai débat. Nous allons nous défendre, peu importe ce que vous ferez ou ne ferez pas au sujet de votre rapport sur le maïs. Nous ne voulons pas de maïs transgénique. Nous ne permettrons pas aux ministres du Conseil de déterminer notre avenir. C'est pourquoi nous sommes ici. Si l'on ne tient pas compte de nous, cela montrera que les besoins de la société ne représentent pas une priorité pour la CCE. La poursuite d'objectifs commerciaux n'a pas plus d'importance que nos droits. Nous ne reculerons pas. Ne vous faites pas d'illusions : les ministres ne plaideront pas en faveur des intérêts de la société.
- Nous savons tous que notre mode de vie actuel va à l'encontre du développement durable. Il faut que la CCE adopte une vision à long terme. Bien sûr, les liens entre l'environnement et le commerce ont de l'importance, mais la prévention de la pollution en a également. La CCE devrait promouvoir une transformation des habitudes de consommation. En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, nous n'avons pas l'information nécessaire pour pouvoir prendre nos décisions d'achat. En Amérique du Nord, la réalité est la suivante : l'industrie fait la promotion de la technologie et les gouvernements soutiennent cette technologie parce qu'elle crée des emplois et stimule la croissance économique. Mais, dans une plus vaste perspective, quel en sera le coût?
- La CCE doit accroître son efficacité et sa qualité et obtenir davantage de résultats. Nous ne pouvons pas attendre des années avant que les rapports ne soient publiés. Il faut aussi accomplir des progrès en ce qui a trait à l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières dans le cadre de l'examen des liens entre l'environnement et le commerce. Il nous faut des négociations transparentes. De plus en plus, la CCE s'éloigne du public et se conforme aux désirs des gouvernements. Il faut assurer une plus grande participation du public à vos recherches. Si le rapport sur le maïs n'est pas publié, cela trahira un manque de respect pour la société.

- Un membre du Comité consultatif national (CCN) canadien remercie le CEDAA pour son rapport et signale que le CCN mexicain n'est toujours pas en activité. La recommandation la plus importante est celle qui concerne le rétablissement du financement. Sinon, la CCE ne pourra pas s'acquitter de son mandat. Il y a beaucoup de gens dévoués qui travaillent au sein de la Commission et avec celle-ci. Les gouvernements nationaux ne sont pas en mesure de résoudre des problèmes à l'échelle continentale — nous avons besoin de la CCE à cette fin. La Commission suscite d'énormes attentes et elle doit disposer des ressources nécessaires pour pouvoir mener ses tâches à bien. Sept des 14 recommandations ont des incidences sur le plan des ressources. Il n'est pas réaliste de s'engager à donner suite aux recommandations sans régler la question du financement.
- Aux États-Unis, les travailleurs agricoles ne sont pas protégés. Lorsqu'on étudie les liens entre l'environnement et le commerce, il ne faut pas oublier la main-d'œuvre. Les subventions agricoles aux États-Unis entraînent un délogement des producteurs mexicains. Les entreprises déménagent dans la région frontalière. Les travailleurs migrants représentent une main-d'œuvre à bon marché et sont également menacés. Vous devez faire preuve de créativité, inclure le travail dans vos champs de préoccupation et établir des contacts avec la commission de l'ALÉNA qui s'occupe de cette question.
- Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, la consommation s'est accrue. La consommation est liée au développement durable. Par exemple, on brûle les ordures à ciel ouvert dans les collectivités rurales et nous savons que cela entraîne des émissions de BPC. De tels facteurs ne sont pas internalisés dans les coûts. La CCE devrait effectuer davantage de travaux en ce qui concerne la santé humaine et, en particulier, la santé des enfants.
- La CCE devrait interagir avec la Commission du libre-échange dans le contexte des différends visés au chapitre 11 de l'ALÉNA. Elle pourrait participer directement en tant que témoin expert.
- Dans l'industrie de la construction, il faudrait promouvoir l'écologisation des bâtiments et la certification en fonction de la limitation des incidences environnementales.
- L'environnement et les droits des citoyens ne peuvent pas être subordonnés au commerce.

La présidente du CCPM ouvre ensuite la troisième et dernière séance plénière.

### **Les institutions de l'ANACDE et la participation du public — séance présidée par M<sup>me</sup> Donna Tingley, présidente du CCPM**

M<sup>me</sup> Tingley pose deux questions en vue de stimuler le débat. Dans quelle mesure les principales institutions créées par l'ANACDE travaillent-elles bien ensemble? La CCE a-t-elle facilité une participation accrue du public à la gestion de l'environnement en Amérique du Nord? Elle fait également mention du FNACE et du processus de communications des citoyens institué par les articles 14 et 15 de l'ANACDE; le CCPM s'intéresse grandement à ces deux mécanismes et a adressé au fil des ans un nombre considérable d'avis au Conseil à leur sujet.

Elle invite ensuite les personnes présentes à faire des commentaires, lesquels sont résumés ci-dessous.

- Il faut que la CCE soit pourvue d'un plan stratégique. D'autres institutions, organismes, etc., pourront se charger de la mise en œuvre. La CCE ne peut pas tout faire. Il faut établir des critères indiquant dans quels domaines d'activité la Commission devrait œuvrer, outre les obligations clairement énoncées dans l'ANACDE. Voici des exemples de critères pertinents : l'atténuation des répercussions néfastes du libre-échange sur l'environnement; les enjeux ou problèmes environnementaux de nature trilatérale. La CCE ne devrait pas « remplacer » les gouvernements. En ce qui a trait aux articles 14 et 15, le Secrétariat n'a pas outrepassé ses attributions. Il a exercé ses pouvoirs à bon droit et il devrait continuer à le faire. Il faut que la Commission puisse se pencher sur la question du manquement généralisé à l'exécution des lois sur l'environnement; elle ne doit pas se limiter à l'examen de problèmes particuliers. Il y a d'autres mécanismes, au Canada et aux États-Unis, qui permettent de régler les problèmes particuliers. L'objet de l'ANACDE était que nous nous occupions de ce problème de manquement généralisé. Nous ne devrions pas laisser le Conseil s'en tirer à bon compte. Nous ne devrions pas non plus alourdir le fardeau de la preuve imposé aux auteurs des communications. Lorsqu'il y a obligation de rendre des comptes, cela incite à collaborer. Pour ce qui est de la médiation, la recommandation du CEDAA n'est pas claire. Enfin, la crainte de contestations sous le régime du chapitre 11 de l'ALÉNA a fait obstacle aux initiatives environnementales.
- La CCE se heurte à des difficultés lorsque le Conseil envisage les choses dans un climat politique « avec un grand P » et le reste d'entre nous est considéré comme le public « avec un petit p ». Il faut se rappeler que la CCE est issue de l'action des ONG — c'est du milieu des ONG qu'elle a tiré sa force. Les gouvernements ne peuvent pas s'attribuer le mérite d'avoir été à l'origine de la création de cette institution. À présent, le milieu des ONG devrait de nouveau mener une action vigoureuse afin de mobiliser d'autres secteurs. Par exemple, nous avons besoin du milieu des affaires, mais celui-ci ne participera pas s'il n'y gagne rien. Nous ne pouvons pas attendre dix autres années. Il est tout à fait opportun que la CCE mène une action unilatérale relativement au commerce, si elle adopte une perspective de recherche. Bon nombre des enjeux dans ce domaine sont de nature environnementale. Le CCPM pourrait prendre l'initiative d'organiser une conférence, de rédiger des études, etc. Le Conseil à lui seul ne fera que tergiverser.
- Le rapport du CEDAA contient certaines recommandations qui visent à réduire la micro-gestion par le Conseil et qui méritent d'être appuyées. Cependant, on ne discerne pas clairement où la participation du public s'insère dans le modèle du conseil d'administration qu'a proposé le CEDAA. En règle générale, les conseils d'administration sont l'antithèse de la participation du public.
- Le fait que la CCE ait créé des mécanismes pour solliciter l'avis du public est une chose, mais comment tient-on compte des points de vue du public? Il n'y a aucun mécanisme clair permettant de traduire ces points de vue en actes.
- Nous devons faire montre de plus de courage et aller de l'avant. Le Conseil, le CCPM et le Secrétariat pourraient agir à l'égard des questions commerciales sans leurs homologues du secteur du commerce. Le commerce a tout simplement priorité sur l'environnement. Cela dénote une absence de volonté politique et cela renvoie à la première recommandation du CEDAA concernant l'engagement vis-à-vis de l'institution. Il y a un vide sur le plan du leadership. Il y a aussi le fait que ce sont les ministres des trois pays qui composent le Conseil, et qu'ils représentent les intérêts de leur gouvernement



respectif. Les doutes suscités par les décisions qu'ils ont prises dans le cadre du processus créé par les articles 14 et 15 en témoignent. Les membres du Conseil ne devraient pas seulement prendre en considération la situation dans leur propre pays; ils devraient aussi adopter une vue d'ensemble par rapport à la région nord-américaine. Le Conseil est une instance au sein de laquelle trois gouvernements nationaux œuvrent à un palier supérieur dans l'intérêt de l'Amérique du Nord. Il a la responsabilité d'assurer la bonne intendance de l'environnement nord-américain. Or, les membres du Conseil siègent à titre de représentants de leur gouvernement respectif. C'est une lacune fondamentale dans l'institution. Si le Conseil adoptait une plus vaste perspective, nous n'aurions pas tant de difficultés, par exemple, au sujet de l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières.

- La CCE est en train de perdre le lien avec ce qui se passe sur le terrain. Il faudrait rétablir le FNACE. C'était un excellent programme qui permettait d'obtenir des résultats, de tirer des enseignements et d'influencer les nouvelles politiques. À présent, toutes les analyses s'effectuent dans une tour d'ivoire, sans que l'on tienne compte du public.
- Je me demande pourquoi personne n'a soulevé la question de la réforme de l'ANACDE. Après dix ans de mise en application, l'expérience nous indique dans quels domaines des réformes pourraient être nécessaires. Le processus issu des articles 14 et 15 en est un exemple : les gouvernements nationaux y sont à la fois juges et parties. Ils manipulent le processus.
- La participation du public confère de la crédibilité à la Commission. Cette participation ne devrait pas se limiter au CCPM. Comment peut-on améliorer la situation? Que peut-on faire de plus? Le CCPM organise des ateliers, puis adresse des avis au Conseil, et parfois nous ne savons même pas si le Conseil répond à ces avis. Il faut que nous obtenions une rétroaction, que les communications s'améliorent. Que dit le Conseil? Quelles sont les décisions?
- Il serait très utile pour le public que l'on fasse l'historique du CCPM et de la suite donnée à tous les avis qu'il a adressés au Conseil au fil des ans.

La présidente du CCPM remercie tous les participants pour leurs importants commentaires, puis lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

Adopté par les membres du CCPM le 27 août 2004